



Angers, le 10 mars 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Premier tour des élections municipales à Angers le 15 mars : organisation du scrutin

Plus de 93 000 Angevins sont appelés aux urnes pour élire le nouveau conseil municipal. À cette occasion, ils seront amenés à désigner également les représentants de la Ville au sein de la communauté urbaine Angers Loire Métropole.

Le conseil municipal s'apprête à être renouvelé pour un mandat de six ans. Cinquante-neuf conseillers municipaux issus des listes candidates seront élus. Le premier tour des élections aura lieu le dimanche 15 mars et le second tour une semaine plus tard, le dimanche 22 mars. Les 85 bureaux de vote d'Angers seront ouverts de 8h à 19h, sans interruption.

Environ 93 200 électeurs sont inscrits sur les listes électorales à Angers.

Pour voter le jour J, il faut obligatoirement présenter une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo...). À noter : l'identité numérique, à savoir un titre d'identité dématérialisé, n'est pas admise. Pour faciliter le vote, il est conseillé de présenter également sa carte d'électeur, qui comporte le numéro et l'adresse du bureau de vote.

Proclamation des résultats

Les résultats seront annoncés au fur et à mesure du dépouillement dans le parking de l'Hôtel de Ville, qui sera ouvert au public à partir de 19h30.

Transport à la demande

Les dimanches 15 et 22 mars, la Ville met à la disposition des électeurs angevins qui ont des difficultés pour se déplacer (personnes âgées, personnes à mobilité réduite...) un service de transport gratuit assuré par la société Titi Floris. Les réservations sont à effectuer au 02 41 31 13 15, jusqu'au jeudi 12 mars pour voter au premier tour, et jusqu'au jeudi 19 mars pour le second tour.